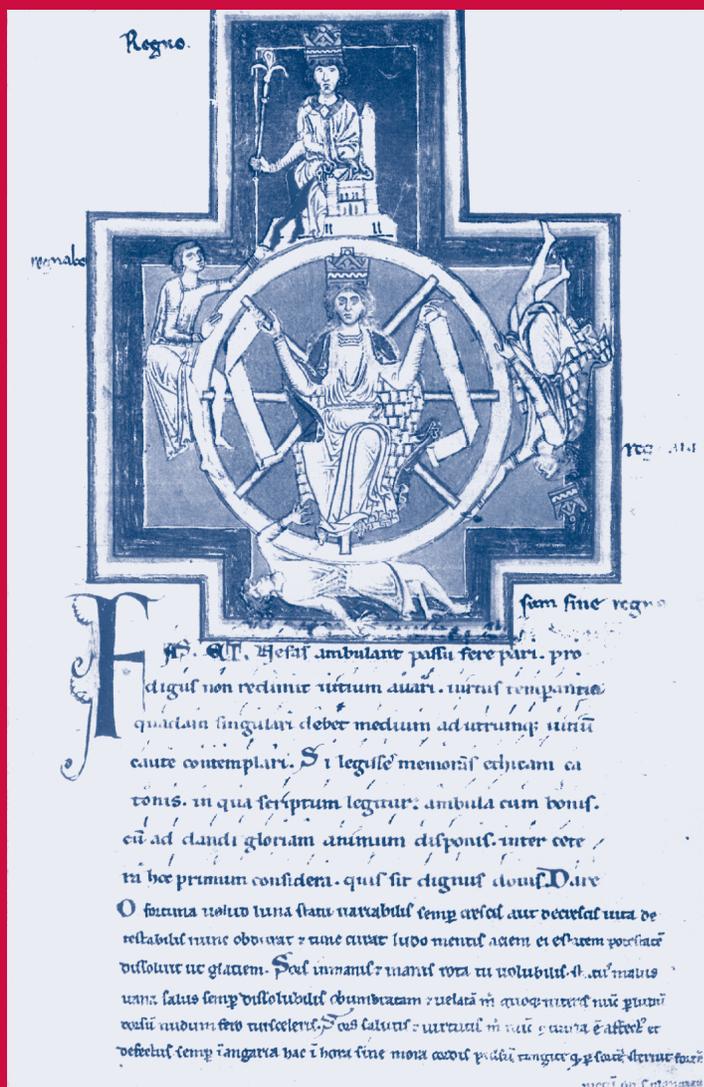


LE MOYEN AGE

REVUE D'HISTOIRE
ET DE PHILOLOGIE

1/2018

Tome CXXIV



premier dans leur discours, mais étant plus admissible car recouvert de la respectabilité que confère une « science exacte ») entre certains individus physiquement et intellectuellement supérieurs, donc naturellement portés à gouverner, et tous les autres. Cette théorie naturalise les différences sociales et fait fi de tout déterminant social ; c'est un essentialisme qui justifie des mécanismes de domination qui sont, en réalité, tout sauf naturels.

Ainsi, non contents d'explorer toute la complexité du concept de « Nature » au Moyen Âge, M.v.d.L. et ses A. le replacent dans le contexte de grands débats politiques, pour ne pas dire existentiels, du XXI^e siècle. Espérons que ces enseignements venus de la médiévistique pourront toucher le grand public car l'on sait combien de beaux ouvrages, scientifiques et rigoureux, comme ceux qu'offrent *Micrologus' Library*, sont bien plus que de l'érudition scientifique : ils offrent des armes intellectuelles sûres pour affronter l'avenir.

Jonathan DUMONT

Sylvie QUÉRÉ, **Le Discours politique des États de Languedoc à la fin du Moyen Âge (1346–1484)**, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2016 ; 1 vol., 446 p. (*Histoire et sociétés*). ISBN : 978-2-36781-187-1. Prix : € 36,00.

Dans cet imposant volume issu d'une thèse de doctorat soutenue à l'Université du Québec à Montréal, S. Quéré s'attaque à une stratigraphie du vocabulaire créé et utilisé par les États de Languedoc au Moyen Âge finissant (XIV^e-XV^e siècle). Sa méthode s'inspire de l'analyse discursive quantitative mise en place, notamment, par J.-P. Genet ainsi que des travaux d'historiens spécialistes des institutions représentatives tardo-médiévales (W.P. Blockmans, M. Hébert, A. Rigaudière) et de la construction de l'État dynastique français (P. Contamine, B. Guenée, L. Scordia).

Sur cette base, S.Q. met en lumière les thématiques fondamentales qui traversent les discours des États tout en montrant comment celles-ci font écho à d'autres discours et pratiques politiques au sein d'autres institutions représentatives.

L'A. précise tout d'abord comment se met en place un discours du consentement et de la soumission à l'impôt royal auquel s'accorde un droit des États à la protestation en vue de maintenir les privilèges du pays. Comme ailleurs, un glissement sémantique progressif s'opère permettant au roi de mieux en mieux justifier ses demandes de manière à transformer un impôt extraordinaire en impôt ordinaire. D'un côté, ce vocabulaire emprisonne les États puisque ceux-ci sont placés *de facto* dans une situation de soumission « euphémisée » par la langue – ils consentent librement à l'impôt qui est présenté comme un don gracieux au roi. D'un autre côté, les États deviennent des intermédiaires entre l'administration royale et les communautés locales

du Languedoc, ce qui leur permet de proposer une politique propre se construisant dans la résistance douce aux velléités royales. S.Q. inscrit dès lors cette relation de collaboration/opposition dans le contexte de la théorie du don/contre-don de M. Mauss.

Les États sont également l'endroit où sont façonnés les mots caractérisant le pays de Languedoc. Ce vocabulaire permet de passer d'une définition purement fiscale du territoire à celle d'une entité collective. En d'autres termes, les États contribuent à inventer la notion de « pays ». À travers la bouche des représentants se cristallise un imaginaire collectif du pays et de ses habitants qui leur attribue une spécificité, certes, mais une spécificité superficielle. Le pays et ses habitants sont décrits en des termes qui relèvent du registre émotionnel, du lien qu'ils entretiennent avec roi (amour, loyauté, obéissance). Il s'agit d'un véritable *topos* du discours politique français tardo-médiéval, les communautés locales et régionales étant avant tout décrites à travers leur dépendance émotionnelle au roi.

Au final, l'A. constate surtout une unicité discursive entre le roi et les États de Languedoc (Bien Commun, défense du pays/royaume, nécessité). S.Q. y voit le reflet de l'alliance objective entre le roi et les États, qui donne naissance à une sorte de co-gouvernement du pays qui tend à faire du Languedoc l'un des lieux où se construit l'État dynastique tardo-médiéval.

S.Q. met davantage l'accent sur la relation dynamique entre collaboration et opposition dans les rapports entre le roi et les États. Toutefois, en suivant une autre ligne, je pourrais avancer que, du point de vue de l'autorité centrale, parvenir à imposer le vocabulaire royal aux élites locales du Languedoc revient à définir le cadre et les règles d'un jeu politique à l'avantage du roi et de ses agents. S'il y a opposition/collaboration entre les acteurs, il n'y a pas du tout égalité entre eux. En ce sens, les discours étudiés par l'A. ont également pour fonction de masquer des rapports de force déséquilibrés et violents en lien avec le matériel (le fiscal et donc l'économique), au milieu desquels se situent les représentants des États, sorte d'oligarchie locale qui tente avant tout de maintenir ses intérêts objectifs. La rhétorique du don peut ainsi apparaître comme un paravent symbolique masquant la violence de la mise en place de l'impôt permanent. Sur ce point, un retour plus évident (les travaux très importants sur ce sujet de P. Bourdieu sont utilisés) aux textes anciens, mais non moins fondamentaux, d'Elias et de Tilly eût été utile.

L'ouvrage de S.Q. pose également un ensemble de questions méthodologiques de première importance. Jusqu'où aller lorsqu'il est question d'analyse lexicale ? Doit-on accumuler systématiquement l'ensemble des occurrences issues des sources par souci d'une exhaustivité qui, de toute manière, est inatteignable vu qu'elle dépend de l'état de conservation des sources ? Et, finalement, à partir de quand peut-on considérer que le seuil critique d'accumulation de matériaux permettant de cerner un phénomène

discursif et, donc, de tracer des conclusions est atteint ? L'A. a choisi de livrer au lecteur un maximum d'occurrences. Ce choix herméneutique assumé, dont je perçois bien l'intérêt – tenter de rendre compte de la complexité des discours et donc des pensées –, s'avère toutefois parfois défavorable à la portée des conclusions de l'A., celles-ci étant par ailleurs inscrites dans le prolongement de travaux antérieurs.

Malgré ce léger bémol, qui d'ailleurs relève davantage de la réflexion méthodologique et n'enlève rien à la qualité du volume, S.Q. comble indubitablement ici un vide historiographique, et complète la compréhension que nous pouvons avoir de la construction du vocabulaire politique tardo-médiéval et de la fabrique du consentement dans l'État dynastique français.

Jonathan DUMONT

Christian SAPIN, **Les Cryptes en France. Pour une approche archéologique, iv^e-xii^e siècle**, Paris, Picard, 2014 ; 1 vol., 319 p. ISBN : 978-2-7084-0965-1. Prix : € 76,00.

C. Sapin, qui habitue ses lecteurs aux travaux de longue haleine, livre une somme exceptionnelle sur un corpus de 375 cryptes françaises, du Bas Empire à l'époque romane. L'A. est connu pour ses travaux sur les cryptes d'Auxerre, et sur combien d'autres encore, des plus modestes (Griselles près de Tonnerre) aux plus connues (Notre-Dame de Chartres, Cluny II). Son premier art. sur une crypte (1987) rendait compte des fouilles de l'église de Saints-Geosmes aux portes de Langres. Les deux premiers tiers du livre donnent une histoire chronologique et thématique des cryptes, le dernier tiers (5^e part.) un catalogue condensé de cryptes à l'échelle de chaque région administrative. On imagine combien il fut cruel de résumer une crypte en quatre phrases. L'archéologie de terrain et de bâti, que l'ancien directeur du Centre d'Études Médiévales d'Auxerre a érigé en méthode comme peu de personnes, discute avec la liturgie, l'histoire des textes et l'histoire de l'art. Il fallut se déplacer des centaines de fois, se faire un corpus mental personnel (qui pouvait établir un rapport entre les plans de Saint-Avit d'Orléans et Saint-Pantaléon de Cologne ?), échanger avec ses relations, lire les interprétations et les descriptions plus ou moins hasardeuses produites depuis le xix^e siècle. Les notes, fournies, indiquent jusqu'aux thèses soutenues ces dernières années. L'archéologue suit la moindre découverte de crypte au sujet de laquelle il est certainement consulté, comme récemment à Allonnes près de Chartres. L'origine des cryptes (1^{re} part.) commence avec les mausolées hypogées et autres *memoriae*, et même si l'on veut à la grotte de la Nativité, mais la dimension funéraire des cryptes n'est pas majeure, même avant le x^e siècle (3 p.). Une crypte, c'est d'abord une construction voûtée et « l'amorce d'un microcosme d'église dans l'*ecclesia* » (p. 43, 111), quand elle accueille la messe, ce qui n'est pas toujours le cas. Les corps saints et les reliques jouent un rôle considérable du vi^e au ix^e siècle (2^e part.). L'accent est peut-être trop